



ÉDITORIAL

Dans la revue Meylan ma ville du mois de juin 2023, notre Maire présente son bilan à mi-mandat qui se veut « plus écologique, plus démocratique, plus solidaire ». Tout va donc bien, dans le meilleur des mondes. Nombre d'habitants de tous bords que nous côtoyons n'ont pas la même perception des choses. Nous en faisons l'analyse dans ce bulletin.

Il nous a également semblé nécessaire de revenir sur les émeutes qui se sont déroulées en France fin juin, début juillet afin de les ramener au contexte spécifique des troubles à l'ordre public qui se développent à Meylan. Des alertes successives ont été faites par Notre Avenir Ensemble à notre Maire depuis le début de l'année, sans obtenir de réponses claires, sauf sur le fait que notre démarche était populiste. Réponse que l'on fait en général faute d'arguments tangibles.

Le 9 septembre prochain, au gymnase du Charlaix se tiendra le forum des associations. Nous vous invitons à venir nous rencontrer afin de pouvoir échanger sur tous les sujets qui vous interpellent concernant votre vie quotidienne à Meylan.

Depuis notre dernière participation à ce forum

en septembre 2022, nous avons enregistré un nombre important de soutiens qui ne manquent pas d'encourager nos actions et de nous écrire. Nous les en remercions vivement.

Nous avons été actifs sur des sujets les plus divers (densification urbaine et mixité sociale, sécurité et tranquillité publique, circulation et mobilité, sports, ...) en organisant des réunions ayant rencontré un grand succès, en publiant des newsletters. Nous avons soutenu activement des collectifs de commerçants et d'habitants qui se sont créés vis à vis de projets de la municipalité et de la métropole non ou insuffisamment concertés ou inadaptés.

Certaines de ces actions ont été couronnées de succès, la municipalité ayant renoncé à ses projets.

Ensemble restons attentifs à l'évolution de notre commune pour le bien vivre de tous et la sauvegarde de notre cadre de vie.

Ensemble, nous sommes une force de proposition, une alternative.

Jean-Marc Seyer
Président



▲ INSÉCURITÉ ET INCIVILITÉS À MEYLAN

Les problèmes de sécurité et de tranquillité publique dépassent largement le simple cadre de Meylan. En témoignent les émeutes de fin juin début juillet qui ont mis en lumière le fait qu'en France *"nous sommes face à une haine que la sociologie ne peut pas nous aider à réduire. C'est une seconde société qui s'insinue dans la nôtre, dans le but affirmé de faire sécession"* (Élisabeth Badinter).

En effet, ce sont des mairies, des crèches, des écoles, des bibliothèques et médiathèques qui sont brûlées, à savoir tout ce qui représente notre culture que ces "bandes", quelle que soit leur composition, rejettent.

Or, ces individus sont largement minoritaires.

Ils profitent de plus de 40 ans d'abandons successifs et de lâcheté : autorité de l'État et de celle de parents, une école en ruine, une faillite sociale dans la gestion des quartiers et de l'aide à la parentalité malgré les millions engloutis, une justice qui, dans ses rendus, cultive l'impunité, et enfin une immigra-



Place de la Louisiane et ses environs

Suite →

INSÉCURITÉ & INCIVILITÉS À MEYLAN suite

tion non contrôlée et non adaptée à la situation de notre pays, ...

Ils comptent également sur l'apathie ou la peur des habitants, sur leur complaisance, aussi, parfois.

Face à ce contexte national, particulièrement problématique, il n'en reste pas moins qu'à Meylan toutes les mesures ne sont pas prises par la municipalité pour éviter que des individus aux comportements inappropriés, ne respectant pas les valeurs de la république, prennent de façon définitive possession de l'espace public mettant en danger le bien vivre à Meylan.

Notre Avenir Ensemble, contacté par de nombreux habitants Meylanais sur un certain nombre d'incivilités, intimidations, tapages nocturnes et trafics de produits illicites, n'est pas resté sans agir. Par deux lettres ouvertes au Maire et des articles de presse, NAE a alerté les élus de la municipalité et fait des propositions (voir ci-après), pour qu'enfin des mesures soient prises.

Les réponses obtenues ne sont pas à la hauteur de la situation, la municipalité considérant que les problèmes de délinquance de la jeunesse, relèvent d'un phénomène de société de la compétence de

l'Etat et de la gendarmerie et que discussions et médiations sont les meilleures solutions.

À noter que, dans ses réponses, à aucun moment la municipalité ne fait état des problèmes de trafic de produits illicites organisés par des individus plus âgés, pas forcément meylanais, qui ont investi la Place de la Louisiane, ses environs et enrôlent les jeunes.

La conférence débat, organisée par la Mairie fin juin avec un sociologue, très intéressante en soi sur l'explication de la façon et pour quelles raisons se constituent et s'organisent les bandes de jeunes, n'a mis en avant aucune solution, mis à part le fait que l'on devrait ramener l'excuse de minorité de 16 ans à 13 ans afin de mieux responsabiliser ces jeunes et ... leurs parents.

Un équilibre est donc à trouver entre l'excuse perpétuelle, la compréhension et l'impunité pour des motifs "sociaux" et une indispensable répression qui doit s'accompagner de mesures d'éducation, de responsabilité, y compris des parents.

C'est le but des propositions de Notre Avenir Ensemble adressées à notre Maire et reprises ci-après et de la chronique de Sandrine Chaix en dernière page de ce bulletin.

PROPOSITIONS D' ACTIONS RELEVANT DES POUVOIRS DU MAIRE

(entre autres mesures entrant dans le cadre de notre programme général sur la sécurité et la tranquillité publique)

1- Vidéo-surveillance et supervision :

- Inventaire en liaison avec la gendarmerie et de spécialistes du parc installé et des extensions d'installations nécessaires dans l'ensemble des quartiers de la ville
- Évaluer l'efficacité du centre de supervision urbain
- Demander les aides existantes au niveau de la Région et de l'Etat et déterminer le reste à charge pour la commune concernant :
 - . la sécurisation des espaces publics (espace public général, abord des lycées, des écoles élémentaires et maternelles, dans les zones d'activités)
 - . les équipements informatiques et techniques du Centre de supervision Urbain (CSU)
 - . les équipements d'intervention et de protection de la Police Municipale

2- Police Municipale :

- Redéfinition des missions et des objectifs
- Inventaire des effectifs afin d'arriver à plus de 10 policiers municipaux
- Revoir les horaires afin de rester opérationnel les nuits et les week-ends
- Point sur les rémunérations en conséquence des sujétions

- Equipements :

- . caméras individuelles pour filmer lors des interventions
 - . armement et formation
 - . assistance de 2 chiens au sein de la brigade pour accompagnement lors des interventions comme cela se fait à Fontaine
 - . optimisation et rapidité de déplacement avec un certain nombre de cyclo debout électrique.
- 3- En liaison avec la gendarmerie et la Police Municipale, remise en place du système "**Voisins Vigilants**" dans chacun des quartiers avec un numéro vert.
 - 4- **Revoir la mission des médiateurs** dans un sens de plus de fermeté et les méthodes de discussions avec les jeunes sur les incivilités, la drogue
 - 5- Arrêté municipal prévoyant toute une série de **verbalisations systématiques pour toutes incivilités et non-respect de la tranquillité publique**
 - 6- Faire un **point sur l'activité du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**
 - 7- Réaménagement de la **Place de la Louisiane** dans le sens d'une place plus conviviale et arborée avec une **sécurisation des lieux**.

▲ BILAN MI-MANDAT

Comme dans tous bilans, il y a un actif et un passif qui nécessiterait une analyse détaillée difficile à développer dans ce bulletin.

Il comprend inévitablement des actions plus ou moins judicieuses engagées par la précédente mandature. Mais il n'en porte pas moins l'empreinte des orientations politiques de la nouvelle majorité.

Si, sur toute une série de points en *matière écologique, transition énergétique, solidarité et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, des aspects positifs peuvent être relevés*, il n'en reste pas moins que ce bilan de mi-mandat qui comprend un certain nombre de redondances, *ne fait pas état de façon claire et détaillée de décisions, pourtant importantes, susceptibles d'affecter à terme le cadre de vie Meylanais, et passe sous silence des sujets pourtant préoccupants.*

On notera ainsi, entre autres :

1- L'alignement de la Municipalité sur les projets bien souvent dogmatique de la Métropole, dont la 1ère adjointe est vice-présidente.

Quelques exemples :

. La signature d'un *contrat de co-développement et de transition solidaire qui engage le commune* sur toute une série de sujets concernant la vie quotidienne des Meylanais sans que ceux-ci aient été clairement informés de son contenu.

Il prévoit, notamment, en *matière d'urbanisme la création de 1040 logements supplémentaires sur la période 2022-2026*. Les inquiétudes des habitants sont grandes sur ce sujet : disparition d'espaces verts, afflux de population, problème de son intégration, sécurité, accompagnement au niveau des structures communales, circulation et stationnement, etc.).

. La précipitation de notre Maire pour s'engager prématurément sur le dossier Zones à Faibles Émissions - ZFE.

. Le dogmatisme affiché concernant le chauffage urbain.

. Le projet de circulation sur l'axe Granier-Vercors, élaboré avec la Métropole et qui, heureusement, a été abandonné sous la pression des commerçants et des habitants.

. La multiplication des emplacements vélos et trottinettes, la plupart du temps inoccupés, en remplacement de places de parkings, qui gênent les commerçants ainsi que les habitants qui ne peuvent se déplacer qu'en voiture pour faire leur courses.

Tous ces points, non exhaustifs, relèvent d'une volonté commune de la Métropole et de la Municipalité.

2- Concernant les aspects de Sécurité et de Tranquillité publique, le manque de volonté politique est largement développé par ailleurs dans ce bulletin.

3- En matière de Politique Sportive, le bilan est pour le moins catastrophique tant au niveau de l'évolution des infrastructures sportives que de la gestion des plannings par la municipalité et de la relation des élus avec les associations.

Alors que nombre de nos clubs ont des résultats élogieux, il est dommage que plusieurs d'entre-eux se voient obligés de refuser l'inscription de jeunes meylanais, faute d'investissement dans nos infrastructures et d'une politique sportive volontariste.

Or, le sport est un des facteurs d'intégration et d'éducation des jeunes.

Ce ne sont pas les 2,5 millions investis dans le gymnase des Aiguinards pour une rénovation thermique et un lifting interne qui vont résoudre les problèmes.

Quant aux subventions qui sont allouées aux associations dont fait état le bilan, la part consacrée au sport, constamment en baisse, est négligeable, avec une méthode d'attribution et de répartition entre les clubs qui laisse largement à désirer

4- Enfin, il y a le dossier Mi-Plaine qui devait être la grande réalisation de la mandature. Il est l'exemple des attermoissements et approximations de la municipalité sur bien des sujets et de la façon dont les investissements et "concertations démocratiques" sont organisés par la Municipalité.

Le projet initial, mal étudié quand à son coût, a nécessité plus de deux années pour le finaliser au moyen d'études particulièrement coûteuses.

Des concertations ressemblant plus à des séances d'informations ont été organisées, comme sur bien d'autres projets, les habitants ne pouvant discuter que de points annexes, le principal n'étant pas négociable.

5- Le Haut Meylan reste confronté à ses problèmes de transport en commun, notamment pour rallier les autres quartiers de la ville, à des problèmes de sécurité liées à la circulation en sortie des écoles et de stationnement pour la pose et la dépose des enfants. Rien ne semble avancer sur ces points du côté de la municipalité malgré les promesses.

Rappelons également le dossier des 7 antennes relais dans le clocher de l'église Saint Victor sur lequel la municipalité a donné un peu rapidement son accord sans étudier correctement les conséquences. Un collectif a été créé et des recours ont été déposés.

Enfin, qu'en est-il du devenir du Château de Rochesson, le dossier des habitats participatifs étant mort-né, ce qui était à prévisible.

▲ EN BREF

Densification urbaine et préservation du cadre de vie meylanais :

Les constructions sur le site PLM et d'Inovallée vont bon train. Des projets inquiétants sont en cours sur le terrain de l'ancienne pharmacie

Nous nous sommes rendus Chemin des Prés pour visualiser ce que nous avons fait remarquer lors de la présentation du programme par les promoteurs à la Commission Extra-Municipale, concernant la proximité de chacun des immeubles.

Jugez du résultat sur les photos ci-dessous.

Belle intimité tant sur l'arrière des logements que sur les terrasses donnant sur Belledonne !



Zones à Faible Émissions (ZFE) :

Le gouvernement, se rendant compte des problèmes posés par la mise en place des ZFE, assouplit les obligations dans les agglomérations où les seuils de pollution ne sont pas dépassés. Grenoble est dans ce cas, étant juste en "zone vigilance",

Comme nous l'avons déjà développé dans de précédents articles, il n'y avait aucune urgence pour que notre Maire s'associe de façon précipitée à la Métropole pour créer une ZFE restrictive.

Un report nous semble indispensable, la Métropole devant revoir les interdictions en place et prendre le temps d'étudier les solutions alternatives.

Espérons qu'il en sera ainsi afin que de nombreux habitants et professionnels ne soient pas mis dans la difficulté, ce qui semble loin d'être gagné.

Chauffage urbain :

Le recours en référé qui avait été déposé contre le chauffage urbain à Meylan a été rejeté.

Ce projet coûteux à la rentabilité incertaine qui, in fine, sera payé par les contribuables et sur lequel notre municipalité refuse tout débat en en faisant une question de principe totalement dogmatique, est donc relancé.

Dans le bulletin d'information de janvier dernier, nous avons relevé toutes les contradictions que contient

ce projet et le fait que "ce dossier devrait faire l'objet d'un large débat compte tenu des conséquences écologiques, techniques, économiques et financières qu'il engendre pour les Meylanais".

Ce n'est pas l'heure citoyenne qui s'est tenue le 29 juin 2021 à laquelle peu de meylanais ont participé et dont les données exposées sont à ce jour totalement obsolètes qui est de nature à fournir une information à jour et complète sur ce sujet.

À quand un véritable débat avec les citoyens ?

Place de la Louisiane - Le Pélican et les insalubrités :

Saccagés par une "bandes" de jeunes, c'est un habitant qui prend soin, au lieu et place de la municipalité, du pélican et de la plaque commémorative de jumelage avec Gonzales (Louisiane).

D'autrepart, un agent municipal, pratiquement tous les matins, doit intervenir pour nettoyer les insalubrités laissés durant la nuit par ces bandes.



Reprise en main de la Commission Extra-Municipale :

Notre Maire, considérant que le rôle de la CEM n'était pas de s'occuper des problèmes de court terme (urbanisme, densification urbaine, ZFE, Chauffage urbain, entre autres) et de donner des avis qui ne plaisent pas, mais de "travailler sur le temps long et le Meylan de 2050", a, sous couvert d'une réorganisation, procédé à une totale reprise en main de ladite CEM.

Un "politburo" a été mis en place pour choisir de nouveaux membres, dont nous ne faisons naturellement pas partie, qui, probablement, seront plus dociles sur les sujets que la Mairie leur demandera désormais d'étudier.

La démocratie participative ne peut fonctionner que si le pouvoir en place a vraiment la volonté de la faire vivre, ce qui, en l'occurrence n'est pas vraiment le cas.

Contactez nous pour nous faire part de vos avis, préoccupations et problèmes.

Nous sommes à votre écoute.

▲ AIGUINARDS - MARQUAGES AU SOL

Sans aucune information, consultation et dialogue préalable avec la population et les commerçants de la part de la municipalité, une équipe de peintre en voirie est intervenue au mois de Juillet, rue des Aiguinards, afin de matérialiser, par des marquages au sol avec des triangles de couleur, la volonté de la municipalité étant de "sécuriser les abords des écoles, ... , plus sûrs et partagés", tel qu'indiqué dans le magazine Meylan ma ville.

Ce marquage, qui se veut également "ludique, entre la pharmacie et l'extrémité de la Place de la Louisiane, signalera les traversées et le carrefour et deviendra une zone de rencontre qui donnera la priorité absolue aux piétons et limite la vitesse de circulation des autres usagers à 20 km/h".

Par une lettre ouverte au Maire en date 20/07/2023, que vous pouvez retrouver sur notre site internet, nous lui avons posé toute une série de question, restées sans réponse, sur la signification de ces marquages qui nous semble-t-il, ne correspondent pas à la signalétique en vigueur dans le code de la route.

En réponse à un commentaire sur une publication réalisée par le Maire à une habitante s'étonnant de la

disparition des bandes blanches passage piéton, celui-ci lui répond : "Je comprends votre désarroi, mais c'est toute la zone qui est piétonne, zone où les piétons et les modes doux sont prioritaires".

Il est à craindre que ces zones soient accidentogènes plutôt que des zones de rencontres apaisées !



**Nous serons présents au
FORUM DES ASSOCIATION
le 9 Septembre 2023
de 8h30 à 13h30
au gymnase du Charlaix
Venez nous y rencontrer**

Consultez notre site internet pour avoir des informations et vidéos en continu

REJOIGNEZ NOUS EN ADHÉRANT À NOTRE AVENIR ENSEMBLE

La cotisation annuelle n'est que de 20 euros

ADHÉSION ET/OU DON AVEC PAIEMENT VIA HELLOASSO PAR CARTE BANCAIRE

Il vous suffit d'aller sur le lien ci-dessous et de suivre les étapes

<https://tinyurl.com//Cot-NAE>

ou en nous retournant le

BULLETIN D'ADHÉSION ET/OU DON REMPLISSABLE CI-APRÈS

NOM _____ PRÉNOM _____
ADRESSE _____
CODE POSTAL _____ VILLE _____
MAIL _____ TEL. _____ DATE NAISSANCE _____

En vertu de la n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'association Notre Avenir Ensemble s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent ou du bienfaiteur à des fins commerciales. Ceux-ci disposent également d'un droit de regard et de rectification sur les informations les concernant.

MEMBRE ADHÉRENT - Je certifie vouloir adhérer à l'association Notre Avenir Ensemble. Je reconnais l'objet de l'association et suis parfaitement informé des droits et devoirs des membres de l'association et verse ma cotisation due pour l'année en cours.
Le montant de la cotisation est de 20 € que je paie par chèque, espèce, virement au compte suivant :
IBAN : FR96 2004 1010 1711 8931 1M02 867

BIENFAITEUR - Je souhaite faire un don à l'association Notre Avenir Ensemble,
Montant du don _____ € que je paie par chèque, espèce, virement (Voir IBAN ci-dessus)

Fait à _____ le _____ Signature _____

**Le coupon et le chèque à l'ordre de N.A.E. sont à envoyer à :
Notre Avenir Ensemble - 2B Chemin de Maupertuis 38240 MEYLAN
UN JUSTIFICATIF DE VOTRE ADHÉSION ET/OU DON VOUS SERA ENVOYÉ PAR MAIL**

▲ CHRONIQUE par Sandrine CHAIX *

Sécurité : Fermeté, éducation
et citoyenneté



En tant que Meylanais, nous avons la chance d'habiter une commune où il a toujours fait bon vivre, dans un environnement apaisé, sécurisé, harmonieux.

Or, depuis quelques temps, certains d'entre nous, à juste titre, s'inquiètent de l'évolution de l'insécurité sur la commune. Il est évidemment indispensable d'agir avec fermeté, de renforcer toutes les actions nécessaires au maintien de l'ordre. Voir nos propositions page 2.

Mais il faut agir parallèlement dans un tout autre domaine. Nous croyons en la puissance de l'éducation et de la parentalité sur lesquels nous proposons d'être proactif pour s'attaquer aux racines mêmes des incivilités.

Investir dans l'Éducation Précoce à la citoyenneté responsable : Favoriser le développement de programmes éducatifs à la citoyenneté dans le cadre des activités périscolaires et pas que sur le plan environnemental, nous semble être une nécessité pour le bien vivre à Meylan. Apprendre les règles basiques du vivre ensemble, la politesse,

l'entraide, le respect de la différence quelle qu'elle soit et pour résoudre les conflits, mettre l'accent sur le pouvoir des mots, du dialogue, de la compréhension mutuelle plutôt qu'une expression par la violence.

Favoriser le Bénévolat Inter-Generational : La mise en place de projets où les générations se mêlent, avec des partages d'expériences, la découverte d'un patrimoine commun, le respect des codes sociaux, des droits et devoirs, socles fondamentaux du vivre ensemble dans notre société.

Créer des Espaces de Dialogue Famille-École : Réussir avec les parents, la nécessaire complémentarité entre éducation familiale et éducation nationale. Ensemble, en soutien mutuel, ils pourraient œuvrer au renforcement des valeurs de respect et de responsabilité chez les enfants.

En mettant en œuvre ces solutions, sans naïveté, mais avec détermination, il est encore possible de stimuler un changement culturel profond et durable pour favoriser l'émergence de futurs citoyens conscients de leur rôle dans la préservation de l'harmonie d'une cité.

Chaque initiative compte et c'est ensemble que nous pourrons bâtir un avenir où le respect des droits et devoirs, la bienveillance et la responsabilité redeviendraient des maîtres-mots.

* Vice Présidente de la Région Auvergne Rhône Alpes
Membre du bureau de Notre Avenir Ensemble

▲ LA ROTONDE INCENDIÉE

Il ne reste plus rien de l'îlot commercial de la rotonde, située face à Carrefour, et qui a pris feu le 21 juillet dernier. Ce sont huit commerces, dont le restaurant "Le Taravo" et le local de "La Caffeinerie" qui venait juste de terminer ses travaux d'installation, qui ont été détruits, mettant une quarantaine de personnes au chômage technique.

Le propriétaire du Taravo exprime bien le désarroi dans lequel se trouve les petits commerces : "Je me retrouve là, démunie. Est-ce que les assurances vont faire leur travail ? Est-ce que je vais me réinstaller là ? Je ne sais pas. Je suis un petit, moi, par rapport aux banques et aux assurances qui étaient installées là. J'en fais quoi de mes 16 salariés ? Je leur dis quoi ?"

Ce qui reste du bâtiment devra probablement être démolé. Pourra-t-il être reconstruit sachant que



dans le PLUI ce secteur est classé en zone Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI).

Le droit à l'urbanisme autorise la reconstruction à l'identique, après destruction ou démolition depuis moins de 10 ans, en application de l'article L111-15 du code de l'Urbanisme.

La Mairie, au lendemain du sinistre a déclaré qu'elle se ferait "facilitateur" pour trouver des solutions.

Espérons qu'il en soit ainsi.